

Rapport annuel

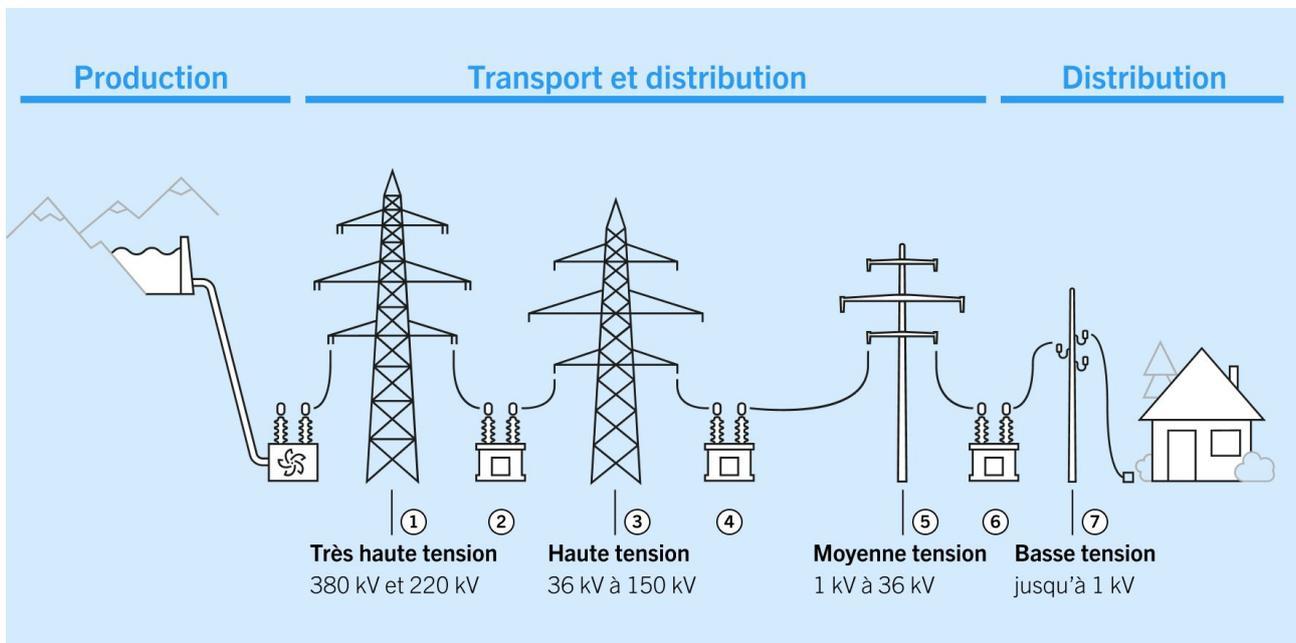
Entreprise

GRI 2-6

Swissgrid est la société nationale du réseau de transport et propriétaire du réseau suisse à très haute tension. Son mandat est régi par la loi sur l’approvisionnement en électricité (LApEI, RS 734.7) et l’ordonnance sur l’approvisionnement en électricité (OApEI, RS 734.71), dont le respect est contrôlé par la Commission fédérale de l’électricité (EiCom). Swissgrid est responsable de l’exploitation, de l’entretien, de la rénovation et du développement du réseau de transport suisse. L’entreprise apporte ainsi une contribution essentielle à la sécurité de l’approvisionnement en Suisse.

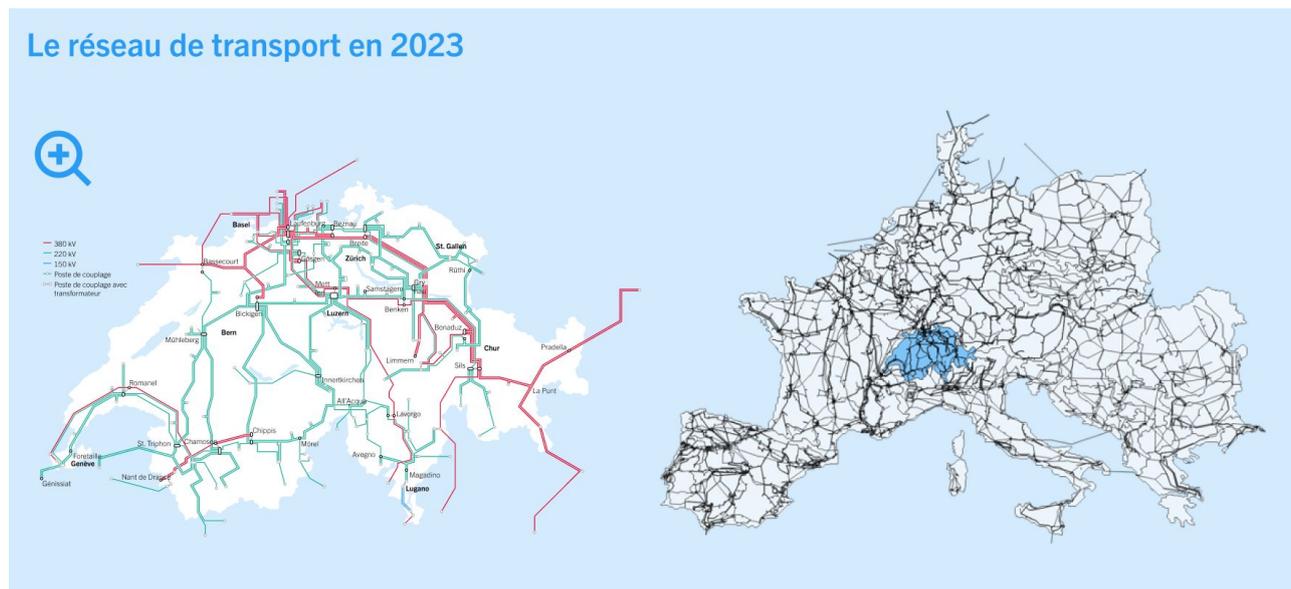
Le secteur suisse de l’électricité et sa chaîne de création de valeur

Le réseau de transport suisse est un élément important de la chaîne d’approvisionnement du système électrique suisse. Cette chaîne se compose de quatre domaines: la production, le transport, la distribution et la vente d’électricité. Le transport et la distribution de l’énergie électrique s’effectuent sur sept niveaux de réseau au total. Ces niveaux comprennent les niveaux très haute, haute, moyenne (1, 3 et 5) et basse tension (7), ainsi que trois niveaux de transformation de liaison (2, 4 et 6). Immédiatement après avoir été produite dans les grandes centrales électriques, l’énergie électrique est injectée dans le niveau de réseau 1, le réseau de transport. Les niveaux de réseau ci-dessous assurent la distribution suprarégionale, régionale et locale du courant jusqu’à la prise de courant ainsi que la transformation nécessaire.

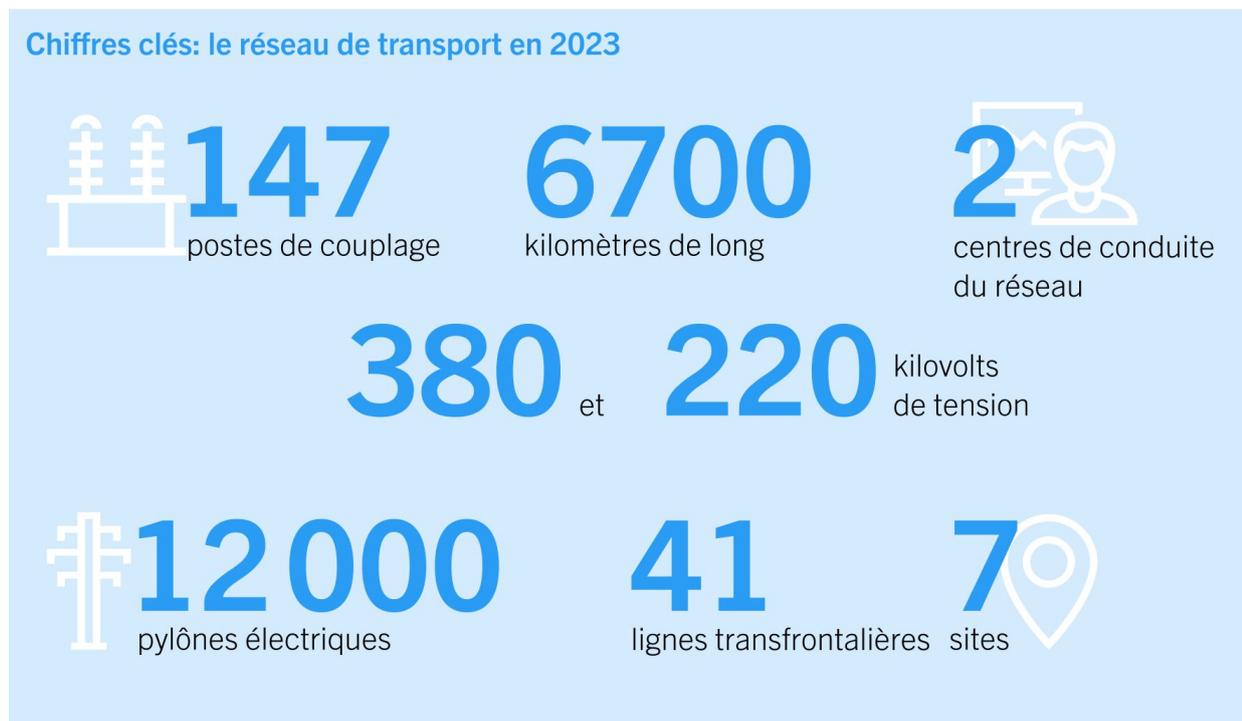


Responsable du niveau de réseau 1, Swissgrid est de fait responsable du transport sûr de grandes quantités d’énergie électrique sur de longues distances. Le réseau de transport suisse, qui s’étire sur plus de 6700 kilomètres, se compose de plus de 12 000 pylônes électriques et de lignes à 380 et 220 kilovolts. Pour que le réseau à très haute tension fonctionne sans accroc, il faut une infrastructure sophistiquée, constituée de composants parfaitement adaptés: celle-ci compte les deux centres de

conduite du réseau situés à Aarau et à Prilly, 125 sous-stations avec un total de 147 postes de couplage et 25 transformateurs ainsi que des techniques de contrôle-commande et de protection des installations.



Outre le transport national, le réseau de transport suisse permet également des transits et des importations/exportations d'énergie. Avec 41 lignes transfrontalières, celui-ci est étroitement intégré au réseau interconnecté européen. Le réseau de transport suisse joue donc un rôle important dans le transport transfrontalier d'énergie électrique dans toute l'Europe. À l'heure actuelle, le réseau interconnecté européen garantit un approvisionnement en électricité sûr à plus de 30 pays et plus de 530 millions de consommatrices et de consommateurs.



La société nationale du réseau de transport et ses missions

Conformément à la LApEI, Swissgrid veille en permanence à une exploitation non discriminatoire, fiable et efficace du réseau de transport, base essentielle de la sécurité de l’approvisionnement en électricité de la Suisse. Dans les centres de conduite du réseau d’Aarau et de Prilly, l’entreprise s’assure que la fréquence du réseau de 50 hertz est toujours respectée et que l’énergie électrique est transportée en toute sécurité. Swissgrid coordonne en outre les programmes prévisionnels des exploitants de centrales et des négociants d’électricité suisses, minimise les congestions et empêche les surcharges sur le réseau.

L’entreprise est également responsable de la planification, du remplacement, du développement, de l’entretien et de la maintenance de l’ensemble de l’infrastructure du réseau à très haute tension. Afin de garantir la sécurité du système, Swissgrid n’investit pas seulement dans l’exploitation et la modernisation du réseau, mais aussi dans le développement du marché. Elle participe au développement de plateformes de négoce pour l’énergie de réglage et garantit les capacités frontalières pour le commerce de l’électricité.

En raison de l’étroite imbrication du réseau de transport suisse avec le réseau interconnecté européen, Swissgrid joue un rôle important en Europe. Elle assure ainsi une gestion sans faille du système avec les gestionnaires de réseau de transport européens, et, en tant que Coordination Center South, elle surveille la fréquence du réseau européen à très haute tension conjointement avec le gestionnaire de réseau de transport allemand Amprion (Coordination Center North). Swissgrid participe à la coordination des processus de sécurité d’exploitation et des échanges d’électricité européens. En outre, elle prend part à la planification du développement du réseau paneuropéen. Swissgrid collabore avec les gestionnaires de réseau de transport étrangers et défend les intérêts de la Suisse au sein des comités correspondants.

GRI 2-1

Swissgrid devient propriétaire du réseau de transport suisse

Swissgrid a été créée en 2005 dans la perspective de la libéralisation progressive du marché suisse de l’électricité, avec pour objectif d’harmoniser et d’exploiter de manière centralisée le réseau de transport suisse. Auparavant, différentes entreprises du réseau d’interconnexion d’électricité étaient simultanément responsables du transport d’électricité en Suisse. Depuis 2008, la LApEI prévoit que le réseau de transport doit être la propriété de la société nationale du réseau de transport. Depuis 2009, Swissgrid, en tant que société nationale du réseau de transport, est responsable de l’exploitation et de la sécurité du réseau à très haute tension.

En 2013, Swissgrid est devenue propriétaire du réseau et est, depuis lors, également responsable de son entretien et de son développement. Aujourd’hui, Swissgrid emploie plus de 800 personnes au siège d’Aarau, sur le site de Prilly ainsi que dans les antennes régionales de Castione, Landquart, Laufenburg, Ostermundigen et Uznach.

Une activité commerciale dans un contexte fortement réglementé

Swissgrid évolue dans un contexte fortement réglementé (voir chapitre « Modèle d’affaires réglementaire »). En effet, la sécurité de l’approvisionnement en électricité des consommatrices et consommateurs étant d’intérêt public, elle nécessite une infrastructure fiable et efficace. De même, le réseau électrique constitue, au regard de ses caractéristiques économiques, un monopole naturel qui, dans le cadre de la LApEI et de l’OApEI, est représenté sous la forme d’un monopole juridique. Au vu de

ce qui précède, la nécessité d'une réglementation pour garantir une infrastructure et une gestion de réseau aussi efficaces que possible est incontestable. Et c'est à la Commission fédérale de l'électricité (ElCom) qu'incombe cette tâche.

La loi prévoit que Swissgrid a la forme juridique d'une société anonyme de droit privé ayant son siège en Suisse. La société pour l'exploitation du réseau doit en outre s'assurer que son capital et les droits de vote y afférents appartiennent majoritairement, directement ou indirectement, aux cantons et aux communes (voir chapitre « Structure d'entreprise et actionariat »).